



Fiche de Données de Sécurité

Woodmax

Conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date de révision: 10/09/2020 - Remplace : 07/07/2009 - Version: 1.0

RUBRIQUE 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom : Woodmax
Forme du produit : Mélange
Code du produit : 15007xxx

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange : Lubrifiant minéral pour le graissage et la lubrification des tapis et tables des machines à bois

Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponible

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la FDS

C.A.I.

ZAC Charles Martel - 395, rue Gustave Courbet
34750 Villeneuve les Maguelone - France
04 67 42 30 12
info@cai34.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro ORFILA : +33 (0)1 45 42 59 59 (24/24h et 7/7j)

RUBRIQUE 2 : Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n°1272/2008 (CLP)

Pas d'information complémentaire disponible.

Classification selon les directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE - Effets néfastes physico-chimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement : Pas d'information complémentaire disponible.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n°1272/2008 (CLP)

2.3 Autres dangers

Autres dangers qui n'entraînent pas la classification : Pas d'information complémentaire disponible.

RUBRIQUE 3 : Composition/Informations sur les composants

3.1 Substance

Non applicable.



Fiche de Données de Sécurité

Cowmax (Trayeuse)

Conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date de révision: 10/09/2020 - Remplace : 08/07/2009 - Version: 1.0

3.2 Mélange

Composants dangereux:			
CAS: - EINECS: - INDEX: -	-	-	-

Texte des phrases R et H : voir rubrique 16

RUBRIQUE 4 : Premiers Secours

4.1 Description des premiers secours

Informations générales

: Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médi-cale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

Premiers soins après inhalation

: Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin. En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Premiers soins après contact avec la peau

: Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer. Si l'irritation persiste, appeler un médecin.

Premiers soins après contact oculaire

: Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles per-sistent, consulter un médecin.

Premiers soins après ingestion

: Ne pas faire vomir. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

4.2 Symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes

: Pas d'informations complémentaires.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

: CO2, poudre d'extinction, mousse.

Agents d'extinction non appropriés

: Jet d'eau.

5.2 Dangers particuliers de la substance

Réactivité en cas d'incendie

: Des mesures suffisantes doivent être prises pour retenir l'eau utilisée pour l'extinction. Les eaux et les sols contami-nés doivent être éliminés en conformité avec les réglementations locales. La combustion incomplète et la thermo-lyse produisent des gaz plus ou moins toxiques tels que CO, CO2, dérivés soufrés et phosphorés

5.3 Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie

Instructions de lutte contre l'incendie

: Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris respiratoire
: Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.

Autres conseils

: Refroidir les récipients à proximité par pulvérisation d'eau.



Fiche de Données de Sécurité

Cowmax (Trayeuse)

Conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date de révision: 10/09/2020 - Remplace : 08/07/2009 - Version: 1.0

RUBRIQUE 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Assurer une ventilation générale du local. Évacuer et restreindre l'accès.

Procédures d'urgence : Évacuer la zone.

Équipement de protection : Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.
Veiller à une ventilation adéquate.
Ne pas inhaler les vapeurs.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la pénétration dans les égouts et eaux potables.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Nettoyer rapidement les lieux contaminés.
Les mélanges de déchets ne doivent pas pénétrer dans les égouts.

6.4 Références à d'autres rubriques

Se reporter à la rubrique 8 : Contrôles de l'exposition / Protection individuelle.

RUBRIQUE 7 : Manipulation et Stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation:

Éviter les contacts répétés ou prolongés avec la peau. Lors de la manipulation de produits stockés dans des fûts, des chaussures ou bottes de sécurité ainsi qu'un équipement de manutention approprié doivent être utilisés. Ne pas manger, boire ou fumer au poste de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans un endroit frais, sec et bien aéré. Utiliser des récipients correctement étiquetés et susceptibles d'être hermétiquement fermés. Conserver à l'écart des rayons solaires, sources de chaleur et denrées alimentaires. Températures de stockage recommandées: 5 à 40°C.

7.3 Utilisations finales particulières

Pas de données disponibles.



Fiche de Données de Sécurité

Cowmax (Trayeuse)

Conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date de révision: 10/09/2020 - Remplace : 08/07/2009 - Version: 1.0

RUBRIQUE 8 : Contrôles de l'expression / Protection individuelle

Utiliser des équipements de protection individuelle selon la Directive 89/686/CEE.

Mesures d'ordre technique :

Veiller à une ventilation adéquate, si possible, par aspiration aux postes de travail et par une extraction générale convenable.

8.1 Paramètres de contrôle

Non concerné.

8.2 Contrôles de l'exposition

Une ventilation locale peut être nécessaire pour éviter que les contaminants atmosphériques dépassent leurs limites d'exposition.

Protection des yeux et du visage : Lunettes de sécurité

Protection de la peau et des mains : Pas d'information / Porter des gants imperméables et résistants aux produits chimiques. Le matériau des gants doit être choisi en fonction du temps de pénétration et du taux de perméabilité.

Protection respiratoire : Des masques appropriés doivent être portés en cas d'exposition à des concentrations dépassant les limites d'exposition permises.

Dangers thermiques : Pas d'information

Mesures d'hygiène : Ne pas boire, manger, fumer à proximité des produits. Se laver les mains avant et après manipulation. Eviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 9 : Propriétés Physiques et Chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	: Liquide, pâle
Odeur	: Faible
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
PH	: Aucune donnée disponible
Point de fusion / de congélation	: Aucune donnée disponible
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: > 60°C
Point d'écoulement	: Aucune donnée disponible
Taux d'évaporation	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité de vapeur à 20°C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 0,800 à 15 °C
Solubilité	: Insoluble dans l'eau
Coeffi ent de partage n-octanol/eau	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammabilité	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Viscosité à 100°C	: 2,2mm ² .s à 40°C
Viscosité cinématique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives et comburantes	: Aucune donnée disponible



Fiche de Données de Sécurité

Cowmax (Trayeuse)

Conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date de révision: 10/09/2020 - Remplace : 08/07/2009 - Version: 1.0

9.2 Autres informations

Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 10 : Stabilité et Réactivité

Réactivité	: Stable dans les conditions normales
Stabilité chimique	: Stable dans les conditions normales de manipulation
Possibilités de réactions dangereuses	: Aucunes dans les conditions normales
Conditions à éviter	: Aucunes dans les conditions normales
Matières incompatibles	: Aucunes dans les conditions normales
Produits de décomposition dangereux	: Aucunes dans les conditions normales

RUBRIQUE 11 : Informations Toxicologiques

Toxicité aiguë	: Non classé
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé
Danger par aspiration	: Non classé
Effets néfastes sur la santé humaine et symptômes possibles	: Non classé

RUBRIQUE 12 : Informations Écologiques

Toxicité	: Pas d'information sur le produit fini
Persistance et dégradabilité	: Pas d'information sur le produit fini
Potentiel de bioaccumulation	: Pas d'information sur le produit fini
Mobilité dans le sol	: Pas d'information sur le produit fini
Résultats des évaluations PBT et vPvB	: Pas d'information sur le produit fini
Autres effets néfastes	: Pas d'information sur le produit fini

RUBRIQUE 13 : Considérations relatives à l'élimination

Recommandations pour l'élimination des déchets	: Évacuer sur des sites de décharge autorisés Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux en vigueur
Écologie - déchets	: Éviter le rejet dans l'environnement
Code Européen des déchets	: Pas d'information sur le produit fini



Fiche de Données de Sécurité

Cowmax (Trayeuse)

Conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date de révision: 10/09/2020 - Remplace : 08/07/2009 - Version: 1.0

RUBRIQUE 14 : Informations relatives au Transport

Conformément aux exigences de l'ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1 Numéro ONU

Non réglementé.

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Non réglementé.

14.3 Classes de danger pour le transport

Non réglementé.

14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé.

14.5 Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement

: Non

Polluant marin

: Non

Autres informations

: Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non réglementé.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non réglementé.

RUBRIQUE 15 : Informations réglementaires

15.1 Législation particulière à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1 Réglementation EU

Aucune donnée disponible

15.1.2 Directives Nationales

France

Code la sécurité sociale : Tableaux des maladies professionnelles n°36 / Art L 461-6 / Art D 461-1, annexe A, n°601

Code du travail : Art R 4624

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucun évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée sur le produit fini.



Fiche de Données de Sécurité

Cowmax (Trayeuse)

Conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date de révision: 10/09/2020 - Remplace : 08/07/2009 - Version: 1.0

RUBRIQUE 16 : Autres Informations

ADN/ADNR: Règlement concernant le transport de substances dangereuses dans des barges sur les voies navigables.

ADR/RID: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route /Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer.

N ° CAS: Numéro du Chemical Abstract Service.

CLP: Classification, étiquetage et emballage.

COV : Composés Organiques Volatil.

DSD: Directive sur les substances dangereuse.

DPD: Directive Préparation Dangereuses.

N° EC: Numéro Commission européenne.

EPI : Equipements de Protection Individuelle.

IATA: International Air Transport Association.

IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.

PBT: substances persistantes, bioaccumulables, toxiques.

N°ONU: Nombre des Nations Unies.

UVCB: Substances de composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes ou matières biologiques.

vPvB: très persistantes et très bioaccumulables.

Texte complet de toutes les phrases qui ne sont pas libellées intégralement en section 2 à 15.

Phrases de risques (R) :

R11 : Facilement Inflammable.

R22 : Nocif en cas d'ingestion.

R23/24 : Toxique par inhalation et par contact avec la peau.

R34 : Provoque des brûlures.

R36/37/38 : Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

R37/38 : Irritant pour les voies respiratoires et la peau.

R43 : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R48/20 : Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.

R50/53 : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Phrases de risques (P) :

P273 : Éviter le rejet dans l'environnement.

Mentions de danger (H):

H224 : Liquide et vapeurs extrêmement inflammables.

H225 : Liquide et vapeurs très inflammables.

H302 : Nocif en cas d'ingestion.

H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H311 : Toxique par contact avec la peau.

H314 : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 : Provoque des lésions oculaires graves.

H330 : Mortel par inhalation.

H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.